

De :

Picard Yoan

Directeur

Contact

SPL 8 Milles Nautic

197 avenue des vendéens

50400 GRANVILLE

A Granville, le 11 février 2026

Objet : Sécurité et Protocoles d'Évacuation pour les Responsables de Groupe

Ces instructions spécifiques complètent le dispositif général de sécurité pour les associations utilisant les locaux en dehors des horaires d'ouverture.

Voici une synthèse des bonnes conduites à tenir pour les responsables de groupe dans ce cadre particulier :

1. Prérequis à la réservation

Pour toute utilisation hors horaires, le service Accueil & Hébergement doit impérativement disposer des informations suivantes, qui seront transmises à la personne d'astreinte de 8 Milles Nautic :

- Nom et prénom du responsable du groupe.
- Numéro de téléphone portable (le responsable doit rester joignable en permanence).
- Nombre exact de personnes présentes dans le bâtiment.

2. Scénarios d'alerte et conduite à tenir

Cas n°1 : Déclenchement automatique de l'alarme

- Évacuation immédiate : Dirigez l'ensemble du groupe vers la zone de rassemblement la plus proche sans aucun délai.
- Rôle de "Serre-file" : En quittant l'espace occupé, assurez-vous d'être le dernier à sortir pour garantir que personne ne reste à l'intérieur.
- Point de rassemblement : Une fois sur zone, effectuez un comptage précis pour vérifier que le groupe est au complet.
- Liaison avec l'astreinte : Le téléphone d'astreinte est relié directement au Système de Sécurité Incendie (SSI). L'astreinte vous contactera par téléphone. À son arrivée sur site, informez-la immédiatement si le groupe est complet ou, le cas échéant, précisez le nombre de personnes manquantes et leur dernière position connue.
- Interdiction de retour : Ne revenez jamais sur vos pas dans le bâtiment une fois l'évacuation lancée.

Cas n°2 : Détection manuelle (fumée ou feu)

- Si un membre du groupe ou vous-même percevez un début d'incendie, activez immédiatement le déclencheur manuel (boîtier mural) le plus proche pour lancer l'alerte.
- Appliquez ensuite strictement la même procédure d'évacuation que pour le cas n°1.

3. Coordination et levée de doute

C'est la personne d'astreinte qui assure la gestion de l'incident à son arrivée :

- Elle procède à la levée de doute sur le tableau d'affichage du SSI pour localiser précisément l'alarme.
- Elle est la seule habilitée à décider de l'intervention ou du déclenchement des secours (18/112).
- Elle fait le lien avec les sapeurs-pompiers en leur communiquant le bilan d'évacuation que vous lui aurez transmis.

CONTACT D'URGENCE (CADRE D'ASTREINTE 8MN)

NUMÉRO

Ligne Prioritaire Astreinte (24h/24)

06 72 76 78 30